

## Rapport d'Essais / Tests Report

Aix les Milles, le 21 octobre 2013

RAPPORT D'ESSAI / *Test report* : CL13-07523

Page 1 sur 7

**Emetteur / Contact :** BEAUVAIS Gilles  
**Produit / Product :** GARAGE BOIS REF 141141  
GENCOD 3231361411410  
**Reçu le / Received :** 04/10/2013

**J.B. BOIS**  
Z.I. DE TY MOULLEC

F 29180 GUENGAT  
FRANCE



Classification d'âge appliquée aux essais (définie selon FD CR 14379)  
*Age group applied in testing (based on FD CR 14379)*

Plus de 10 mois  
*More than 10 months*

Essais demandés / <i>Tests requested</i>	Conclusion
EN 71-1 : 2011 : Essais mécaniques et physiques <i>EN 71 Part 1 : 2011 - Mechanical and physical tests</i>	Conforme <i>Pass</i>
EN71 Partie 2 (2011) Inflammabilité <i>EN71 Part 2 (2011) Flammability</i>	Conforme <i>Pass</i>

Les incertitudes de mesure ne sont pas prises en compte pour conclure sur la conformité des analyses sauf demande spécifique du client  
*Uncertainties are not taken into account to define compliance on analysis except on specific customer request*

**Fabien SORRANT**  
Adjoint Responsable unité jouets  
*Toys assistant manager*

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole (\*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 7 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (\*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 7 page(s).

## Description de l'échantillon

### *Sample description*

Description : Garage bois

*Description : Wood made garage*

Début des essais / *beginning of test* : 10/10/2013

Fin des essais / *end of test* : 21/10/2013

Emballage : /

*Packaging* : /

Notice d'utilisation : Absence

*Instructions for use* : *Absence*

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole (\*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.  
Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 7 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (\*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 7 page(s).

## Avertissement et notice d'utilisation

Le nom, la raison sociale ou la marque déposée du fabricant et l'adresse à laquelle le fabricant peut être contacté

doivent être indiqués sur le jouet ou, lorsque cela n'est pas possible, sur son emballage ou dans un document accompagnant le jouet. Cette exigence s'applique également pour le nom et l'adresse, etc. de tout importateur.

Les fabricants doivent veiller à ce que leurs jouets portent un numéro de type, de lot, de série ou de modèle ou autre élément permettant leur identification, ou lorsque la taille ou la nature du jouet ne le permet pas, à ce que les informations requises soient fournies sur l'emballage ou dans un document accompagnant le jouet.



Les jouets mis à disposition sur le marché doivent porter le marquage CE. Le marquage CE doit être apposé de manière visible, lisible et indélébile sur le jouet, sur une étiquette attachée à celui-ci ou sur l'emballage. Dans le cas de petits jouets et de jouets composés de petites pièces, le marquage CE peut être apposé sur une étiquette ou sur un feuillet accompagnant le jouet. Si le marquage CE n'est pas visible de l'extérieur de l'emballage, il doit être au moins apposé sur l'emballage.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole (\*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 7 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (\*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 7 page(s).

## Warnings and Instruction for use

*the manufacturer's name, registered trade name or registered trade mark and the address at which the manufacturer can be contacted must be indicated on the toy or, where that is not possible, on its packaging or in a document accompanying the toy. This requirement applies also to the name and address etc. of any importer.*

*Manufacturers must ensure that theirs toys bear a type, batch, serial or model number or other element allowing their identification, or where the size or nature of the toy does not allow it, that the required information is provided on the packaging or in a document accompanying the toy.*



*Toy made available on the market must bear the CE marking. The CE marking must be affixed visibly, legibly and indelibly to the toy, to an affixed label or to the packaging. where the Ce marking is not visible from outside the packaging, if any, it shall as a minimum be affixed to the packaging.*

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole (\*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.  
Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 7 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (\*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 7 page(s).

		Résultats Results
<b>ESSAIS SELON LA NORME EN 71-1</b> <b>TESTS ACCORDING TO THE EN 71-1 STANDARD</b>	NF EN 71-1 : 2011	Conforme Pass
Classification <i>Classification</i>		Plus de 10 mois <i>More than 10 months</i>
<b>4 EXIGENCES GENERALES</b> <b>4 GENERAL REQUIREMENTS</b>		Satisfaisant Pass
<b>4.1 Matériaux (°)(L)</b> <b>4.1 Material (°)(L)</b>		Satisfaisant Pass
<b>4.7 Bords (°)(L)</b> <b>4.7 Edges (°)(L)</b>		Satisfaisant Pass
4.7.c Présence de bavures <i>4.7.c Presence of burs</i>		Satisfaisant Pass
<b>4.8 Fils métalliques et pointes (°)(L)</b> <b>4.8 Points and metallic wires (°)(L)</b>		Satisfaisant Pass
4.8.a Pointes acérées <i>4.8.a Sharp points</i>		Satisfaisant Pass
4.8.e Echardes et bords accessibles <i>4.8.e Splinters and accessible edges</i>		Satisfaisant Pass
<b>5. JOUETS DESTINES AUX ENFANTS DE MOINS DE 36 MOIS</b> <b>5. TOYS INTENDED FOR CHILDREN UNDER 36 MONTHS</b>		Satisfaisant Pass
<b>5.1 Exigences générales (°)(L)</b> <b>5.1 General requirements (°)(L)</b>		Satisfaisant Pass
a) Jouets et éléments amovibles <i>a) Toys and removable components</i>		Satisfaisant Pass
b) Tous jouets sauf jouets gros, volumineux, en bois collé et jouets comportant des autocollants en plastique <i>b) All toys excepted large, bulky, glued wooden toys and toys with glued-on plastic decals</i>		Satisfaisant Pass
<b>6. Emballage n°1 (°)(L)</b> <b>6. Packaging n°1 (°)(L)</b>		Non Applicable <i>Not Applicable</i>
<b>7. AVERTISSEMENTS ET NOTICE D'UTILISATION</b> <b>7. WARNINGS, MARKINGS AND INSTRUCTIONS FOR USE</b>		Voir Annexe
<b>7. Marquages (°)(L)</b> <b>7. Warnings, Markings and instructions for use (°)(L)</b>		Voir Annexe <i>See Annex</i>
<p>Les fabricants et les importateurs doivent veiller à ce que le jouet soit accompagné d'instructions et d'informations de sécurité dans une langue ou les langues aisément compréhensibles par les consommateurs, déterminés par l'Etat membre concernés. <i>Manufacturers and importers must ensure that the toy is accompanied by instructions and safety information in a language or languages easily understood by consumers, as determined by the Member State concerned.</i></p>		

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole (\*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm). Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 7 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (\*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm). Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 7 page(s).

	<b>Résultats</b> <i>Results</i>
<p>Le nom, la raison sociale ou la marque déposée du fabricant et l'adresse à laquelle le fabricant peut être contacté doivent être indiqués sur le jouet ou, lorsque cela n'est pas possible, sur son emballage ou dans un document accompagnant le jouet. Cette exigence s'applique également pour le nom et l'adresse, etc. de tout importateur.</p> <p><i>the manufacturer's name, registered trade name or registered trade mark and the address at which the manufacturer can be contacted must be indicated on the toy or, where that is not possible, on its packaging or in a document accompanying the toy. This requirement applies also to the name and address etc. of any importer.</i></p>	<p>Voir Annexe <i>See Annex</i></p>
<p>Les fabricants doivent veiller à ce que leurs jouets portent un numéro de type, de lot, de série ou de modèle ou autre élément permettant leur identification, ou lorsque la taille ou la nature du jouet ne le permet pas, à ce que les informations requises soient fournies sur l'emballage ou dans un document accompagnant le jouet.</p> <p><i>Manufacturers must ensure that theirs toys bear a type, batch, serial or model number or other element allowing their identification, or where the size or nature of the toy does not allow it, that the required information is provided on the packaging or in a document accompanying the toy.</i></p>	<p>Voir Annexe <i>See Annex</i></p>
<p>Les jouets mis à disposition sur le marché doivent porter le marquage CE. Le marquage CE doit être apposé de manière visible, lisible et indélébile sur le jouet, sur une étiquette attachée à celui-ci ou sur l'emballage. Dans le cas de petits jouets et de jouets composés de petites pièces, le marquage CE peut être apposé sur une étiquette ou sur un feuillet accompagnant le jouet. Si le marquage CE n'est pas visible de l'extérieur de l'emballage, il doit être au moins apposé sur l'emballage.</p> <p><i>Toy made available on the market must bear the CE marking. The CE marking must be affixed visibly, legibly and indelibly to the toy, to an affixed label or to the packaging, where the CE marking is not visible from outside the packaging, if any, it shall as a minimum be affixed to the packaging.</i></p>	<p>Voir Annexe <i>See Annex</i></p>

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole (\*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 7 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (\*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 7 page(s).

		Résultats <i>Results</i>
<b>ESSAIS SELON LA NORME EN 71 Partie 2 (2011)</b> <i>TESTS ACCORDING TO THE EN 71 Part 2 (2011)</i>	NF EN 71-2 (2011)	Conforme <i>Pass</i>
<b>4.1 Généralités (°)(L)</b> <i>4.1 General requirements (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>

\*\*\* FIN DU RAPPORT \*\*\*

\*\*\* *END OF REPORT* \*\*\*

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole (\*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.  
Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 7 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (\*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm); Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 7 page(s).

# ANNEXE

## CL13-07523

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm).  
Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.  
Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.  
Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi ».

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalablement écrit de la Société. Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

*This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm). Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.*

*Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.*

*Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.*

*Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company.*

Annexe Page 1/2

**\*\* Exigences d'étiquetage (instructions de lavage / nettoyage, marquage CE, nom et l'adresse de l'importateur / fabricant, l'identification du produit) en fonction de la directive 2009/48/CE - Sécurité des jouets /**

**\*\* Labeling requirement (Washing/Cleaning instruction, CE mark, importer / manufacturer name and address, product identification) according to the Directive 2009/48/EC – Safety of toys**

**Table des matières / Summary table:**

	<b>Résultat / Result</b>	<b>Emplacement / Location</b>
<b>Instructions de lavages et nettoyage / Washing &amp; cleaning instruction</b>	/	/
<b>Symbole CE / CE mark</b>	Présent / Present	Jouet / Toy
	Forme et taille du symbole CE / CE symbol shape and size:	Forme érronée / Bad shape
<b>Nom &amp; Adresse de l'importateur / Importer's Name &amp; Address</b>	/	/
	Adresse dans l'U.E. / Address inside U.E. :	/
<b>Nom &amp; Adresse du fabriquant / Manufacturer's Name &amp; Address</b>	Présent / Present	Jouet / Toy
	Adresse dans l'U.E. / Address inside U.E. :	Oui / Yes
<b>Numéro de lot, reference,... / Product ID</b>	Présent / Present	Jouet / Toy

**Note:**

— Conformément à la Directive 2009/48/CE, les jouets destinés à l'usage d'enfants de moins de 36 mois doivent être conçus et fabriqués de manière à pouvoir être nettoyés. À cet effet, les jouets en textile sont lavables, sauf s'ils contiennent un mécanisme susceptible d'être endommagé au lavage à grandes eaux. Il convient, le cas échéant, que le fabricant fournisse des consignes concernant la méthode de nettoyage du jouet.

— Si le marquage CE n'est pas visible de l'extérieur de l'*emballage*, il doit être au moins apposé sur l'*emballage*. Si la législation spécifique n'impose pas de dimensions particulières, la hauteur du marquage CE doit être d'au moins 5 mm.

— Le nom, la raison sociale ou la marque déposée du fabricant 2) et l'adresse à laquelle le fabricant peut être contacté doivent être indiqués sur le jouet ou, lorsque cela n'est pas possible, sur son *emballage* ou dans un document accompagnant le jouet.

— Les fabricants doivent veiller à ce que leurs jouets portent un numéro de type, de lot, de série ou de modèle ou autre élément permettant leur identification, ou lorsque la taille ou la nature du jouet ne le permet pas, à ce que les informations requises soient fournies sur l'*emballage* ou dans un document accompagnant le jouet.

**Note:**

— According to Directive 2009/48/EC, a toy intended for use by children under 36 months must be designed and manufactured in such a way that it can be cleaned. A textile toy must, to this end, be washable, except if it contains a mechanism that may be damaged if soak washed. The manufacturer should, if applicable, provide instructions on how the toy has to be cleaned.

— CE marking should be visible from outside the packaging and its height must be at least 5mm.

— Manufacturer's and Importer's name, registered trade name or registered trade mark and the address at which the manufacturer can be contacted must be indicated on the toy or, where that is not possible, on its packaging or in a document accompanying the toy.

— Manufacturers must ensure that their toys bear a type, batch, serial or model number or other element allowing their identification, or where the size or nature of the toy does not allow it, that the required information is provided on the packaging or in a document accompanying the toy.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm).

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi ».

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalablement écrit de la Société. Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

*This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm). Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.*

*Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.*

*Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.*

*Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company.*